



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 26 mars 1998 — N° 161

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

26 mars 1998

26 mars 1998

Le jeudi 26 mars 1998

N° 161

La séance est ouverte à 10 h 01.

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Crédits provisoires

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 20 et 188 du Règlement et sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, il est ordonné :

QUE l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier les crédits budgétaires pour l'année financière 1998-1999, en vue de l'adoption en bloc du quart d'entre eux et qu'à cette fin :

À partir de maintenant, et ce, pour une période de soixante minutes, il y ait échange entre le ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor, le député de Robert-Baldwin et le député de Westmount-Saint-Louis, en accordant à un représentant de chaque groupe parlementaire une période maximale de cinq minutes pour des remarques préliminaires ainsi qu'une période de cinq minutes aux députés indépendants;

Ensuite, pour une période de soixante minutes, il y ait échange entre la ministre de l'Éducation, le député de Verdun et le député de Robert-Baldwin, en accordant à un représentant de chaque groupe parlementaire une période maximale de cinq minutes pour des remarques préliminaires ainsi qu'une période de cinq minutes aux députés indépendants;

Après les affaires courantes, pour une période de soixante minutes, il y ait échange entre le ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor, au nom de la ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, le député de Notre-Dame-de-Grâce et le député de Robert-Baldwin, en accordant à un représentant de chaque groupe parlementaire une période maximale de cinq

26 mars 1998

minutes pour des remarques préliminaires ainsi qu'une période de cinq minutes aux députés indépendants;

Ensuite, pour une période de soixante minutes, il y ait échange entre la ministre déléguée au Revenu, le député de Nelligan et le député de Robert-Baldwin, en accordant à un représentant de chaque groupe parlementaire une période maximale de cinq minutes pour des remarques préliminaires ainsi qu'une période de cinq minutes aux députés indépendants;

Finalement, pour une période de soixante minutes, il y ait échange entre le ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, le député de LaFontaine et le député de Robert-Baldwin, en accordant à un représentant de chaque groupe parlementaire une période maximale de cinq minutes pour des remarques préliminaires ainsi qu'une période de cinq minutes aux députés indépendants;

QU'au terme de ces échanges l'Assemblée se prononce sur le rapport de la commission plénière ainsi que sur le projet de loi y faisant suite, le tout conformément à l'article 281 du Règlement.

La commission plénière entreprend l'étude des crédits budgétaires pour l'année financière 1998-1999, en vue de l'adoption du quart de ces crédits.

M. le président de la commission plénière fait rapport à l'Assemblée que la commission n'a pas fini de délibérer sur les crédits provisoires.

À 12 h 14, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 04.

26 mars 1998

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Rioux, ministre du Travail, dépose :

Un rapport, en date du 6 février 1998, sur l'application des articles 7.3 à 7.8 ainsi que les chapitres V et VI.1 de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*.

(Dépôt n° 1505-980326)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolivet, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le document de réflexion sur le travail des enfants;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le rapport de monsieur Pierre-F. Côté, c.r., sur les suites du jugement de la Cour suprême dans l'affaire Libman et sur des modifications à des législations électorales.

M. le Président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira afin de procéder à la vérification des engagements financiers du ministère de l'Éducation contenus dans les listes de mai 1994 à mars 1997 et ceux du ministère de la Famille et de l'Enfance contenus dans les listes de mai 1996 à mars 1997.

26 mars 1998

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président informe l'Assemblée que, le vendredi 3 avril 1998, Mme Houda-Pepin (La Pinière) s'adressera à M. Bouchard, premier ministre, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Les conséquences de la tempête de verglas ».

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Crédits provisoires

Conformément à l'ordre adopté ce matin et sur la motion de M. Brassard, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin de poursuivre l'étude des crédits budgétaires pour l'année financière 1998-1999, en vue de l'adoption en bloc du quart d'entre eux.

Les crédits provisoires pour l'année financière 1998-1999 sont adoptés à la majorité des voix.

M. le président de la commission plénière fait le rapport suivant à l'Assemblée :

La commission plénière a adopté en bloc le quart des crédits budgétaires, soit une somme maximale de 7 620 540 639,00 \$, pour le paiement d'une partie du budget des dépenses du Québec présenté à l'Assemblée nationale pour l'année financière 1998-1999, auxquelles il n'a pas été autrement pourvu.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

M. Brassard, ministre des Transports, au nom de M. Landry, ministre des Finances, propose :

26 mars 1998

QUE l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 413, Loi n° 2 sur les crédits, 1998-1999;

QUE le principe de ce projet de loi soit adopté;

QUE le projet de loi soit adopté.

Cette motion est adoptée à la majorité des voix. En conséquence, le projet de loi n° 413, Loi n° 2 sur les crédits, 1998-1999, est adopté.

M. Brassard, leader adjoint du gouvernement, propose que les crédits budgétaires pour l'année financière 1998-1999, sauf ceux de l'Assemblée nationale, soient envoyés pour étude en commissions permanentes.

Cette motion est adoptée.

À 18 h 18, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 31 mars 1998, à 10 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU